

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 16 avril 2016

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le 16 avril 2016 à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

Etaient présents :

BESSAN Jean-Louis, CAMPS Patrick, CERCIAT François, COTARD Marie-Hélène, DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques, MONGE Daniel, OSET André et SUBERCAZE Christophe.

Absent excusé avec procuration :

ABADIE Jean-Claude a donné procuration à COTARD Marie-Hélène.

Madame Cotard Marie-Hélène a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Date de la convocation : 12 avril 2016 Date d'affichage : 12 avril 2016

- Approbation du compte administratif 2015
- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat 2015
- Vote des taux d'imposition des quatre taxes 2016
- Vote du budget primitif 2016
- Achat d'un plateau de tonte frontal. Demande de subvention auprès du conseil départemental
- Maintien des indemnités du maire et des adjoints pour 2016
- Renouvellement du contrat de madame BELLENGER Laetitia pour l'agence postale
- Questions des élus

1 Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire demande à madame Cotard Marie-Hélène de présenter le budget communal 2015 et 2016. Elle présente une série de tableaux récapitulatifs qui illustrent les recettes et dépenses de l'année 2015 (compte administratif) et une synthèse du budget primitif 2016.

Section Fonctionnement – Dépenses

La plupart des charges à caractère général ont diminué : Electricité, carburant, locations mobilières, entretien des voies et réseaux, entretien et réparations autres biens mobiliers.

D'autres dépenses ont été nécessaires ou obligatoires : mises aux normes obligatoires (achat extincteurs pour l'hôtel, diagnostic et vérification sécurité incendie, mise aux normes sécurité de la Gentilhommière et de la salle des fêtes), paiement de l'expert d'assuré, nettoyage et dépollution hôtel suite incendie, frais de résiliation (abonnement téléphonique).

Tableau des dépenses pour la Gentilhommière suite aux inondations :

Bilan des dépenses en 2015 suite au sinistre inondation : - 12 256,49 euros. (rembt assurance - dépenses travaux).

Le bilan des dépenses à charge de la commune pour 2014 et 2015 est de 500,35 euros. (rembt assurance - dépenses travaux).

Tableau des dépenses pour la Gentilhommière suite à l'incendie :

En section Fonctionnement le bilan est de : - 3 547,61 euros. (rembt assurance - dépenses travaux).

En section Investissement le bilan est de : - 5 508,91 euros. (rembt assurance - dépenses travaux).

Le total des dépenses à charge de la commune est de 9 056,52 euros.

Tableau des dépenses pour la mise aux normes sécurité de la Gentilhommière :

(Procès verbal de la commission de sécurité du 20/11/2014)

Section fonctionnement : 11 304,24 euros. Section investissement : 15 622,45 euros.

Le total des dépenses à charge de la commune est de 23 782,69 euros (remboursement assurance de la pose centrale incendie déduit suite au sinistre)

Tableau des dépenses pour la mise aux normes sécurité de la Salle des fêtes, du gîte communal et des logements communaux : Le total des dépenses à charge de la commune est de 2 647,40 euros.

Quelques dépenses de fonctionnement significatives hors travaux de mise aux normes sécurité et Gentilhommière :

Remplacement radiateurs appartement rdc gare : 1868,90 euros.

Réparation du toit de l'école : 2 900 euros.

Enrochement canal : 1 997,16 euros.

Remplacement sonnerie cloche : 1 494,12 euros.

Peinture mur classe maternelle et escalier école : 3 840 euros

En conclusion, l'année 2015 a vu des dépenses de Fonctionnement inhabituelles, imprévues mais justifiées. Elles ont été payées sur nos fonds propres.

Section Fonctionnement – Recettes

En 2015 la dotation forfaitaire de l'état s'élevait à 39 573 euros. Pour rappel elle était de 44 024 euros en 2014 et de 47 224 euros en 2013.

En 2015 la dotation de solidarité rurale s'élevait à 6 684 euros. Pour rappel elle était de 5 895 euros en 2014 et de 5 966 euros en 2013.

Sur cinq ans les dotations de l'Etat ont baissé de 12 384 euros.

Section Investissement – Bilan de la dette

Le tableau de répartition de la dette pour l'année 2016 est présenté à l'assemblée.

Au 31/12/2014 le reliquat de la dette s'élevait à 100 809,11 euros.

Au 31/12/2015 le capital restant dû s'élève à 80 431 euros.

Pour information, deux prêts arriveront à échéance en 2016.

Pour 2016, l'amortissement est de 21 094,87 euros et les intérêts de 2 627,34 euros.

Section Investissement – Recettes

La municipalité a perçu 2 370,40 euros de subventions pour la rénovation des sols de la salle de classe et 2 050 euros pour le système d'alerte Airod. Le montant du FCTVA était de 11 825,16 euros.

Synthèse du compte administratif :

Le résultat de la clôture de l'exercice 2015 (recettes réelles - dépenses réelles) est :

- Pour la section fonctionnement, un excédent de : 1 727,85 euros (C.A.F.).
- Pour la section investissement, un excédent de 17 625,43 euros.

Le total du budget principal (Investissement et Fonctionnement) s'élève à 190 177,79 euros (Fonds de roulement).

Vote du compte administratif 2015 (Le Maire ne participe pas au vote, il sort de la salle).

Pour : 9 (dont 1 procuration) Contre : Abstention : 1

2 Approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote: Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3 Affectation du résultat

Les résultats des comptes de l'exercice 2015 laissent apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement 216 747,41 euros.
- Un déficit de la section d'investissement de 26 569,62 euros.
- Une capacité d'autofinancement de 1 727,85 euros.
- Un fonds de roulement de 190 177,79 euros.

4 Vote des taux d'imposition des quatre taxes locales pour 2016

Une augmentation modérée de 1,5 % des taux des quatre taxes locales est proposée :

- Taxe d'habitation : 10,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,43 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,49 %

En 2015 le produit fiscal était de 200 377 euros en 2015. En 2016 il sera de 203 394 euros. Soit une augmentation de 3 017 euros.

Vote : Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstentions : 0

5 Vote du budget primitif 2016

Section Fonctionnement

Il est rappelé que les dotations de l'Etat continuent de baisser pour un montant de 5 826 euros :

- En 2015 la dotation forfaitaire de l'état s'élevait à 39 573 euros. En 2016 elle sera de 33 023 euros. Soit une baisse de 6 550 euros.
- En 2015 la dotation de solidarité rurale s'élevait à 6 684 euros. En 2016 elle sera de 7 408 euros. Soit une hausse de 724 euros.

L'augmentation des quatre taxes locales rapportera 3 017 euros.

Afin de compenser les baisses de dotation de l'état sans augmenter fortement les impôts, l'effort de diminution des dépenses de fonctionnement doit être poursuivi : Par exemple, les dépenses EDF ont été réduites depuis 2014, passant de 25 013,92 euros à 20 790,65 euros.

Il faudra encore diminuer les factures EDF les plus élevées : 2 773,76 euros pour la salle des fêtes, 11 901,70 euros d'éclairage public, 3 920,54 euros pour le bâtiment de l'école (hors appartements en location).

D'autres postes seront vérifiés : contrats d'assurance, contrats de maintenance des divers équipements.

Section Investissement

Les principales dépenses inscrites en 2016 sont :

- Travaux d'enrochement effectués sur la rive droite Garonne en 2015 au niveau des propriétés Mme Suire et Mme Peythieu : 5 000 euros.
- Remboursement d'une partie des travaux d'enrobage de la cour de l'école réalisés en 2012 (programme voirie 2009-2010) : 2 897,97 euros.
- Travaux de mises aux normes accessibilité handicapés des bâtiments communaux : 5 000 euros.
- Rénovation de la classe principale de l'Ecole : 2 000 euros.
- Achat de deux PC portable pour l'école : 900 euros.
- Renouvellement de matériels techniques (bétonnière, remorque et élagueuse) : 2 818 euros.
- Rénovation local service technique communal : 16 000 euros.
- Construction de la passerelle : 360 000 euros.

Les principales recettes inscrites en 2016 sont :

- Vente de la maison derrière la mairie : 30 000 euros.
- Virement de la section fonctionnement à la section investissement : 38 083,64 euros
- Subventions (demandes transmises au Conseil Départemental) : non connues
- Subventions passerelle : 243 000 euros

Vote : Pour : 9 (dont 1 procuration) Contre : 1 Abstention : 1

Monsieur le Maire remercie la commission "Finances" pour son travail.

6 Achat plateau tonte frontal et demande de subvention

Monsieur le Maire informe les élus de l'état de vétusté du gyrobroyeur et de la tondeuse autoportée. Il propose de réfléchir à l'achat d'un broyeur d'accotement qui remplacerait ces deux outils.

7 Maintien indemnités Maire et adjoints

Monsieur le Maire propose de figer les indemnités du Maire et des trois Adjoints aux tarifs votés en début de mandat pour toute sa durée.

Vote : Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : Abstention :

8 Renouvellement du contrat de Laetitia Bellenger (Agence postale)

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de madame Bellenger Laetitia pour un an.

Vote : Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : Abstention :

9 Questions des élus

La séance est levée à : 20h15

Le Maire,

Francis Dejuan

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène Cotard